
Œuvrer à la transformation du monde rural en accélérant les activités du FIDA en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Cote du document: EB 2024/143/R.16

Point de l'ordre du jour: 4

Date: 19 novembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner le contenu du présent document.

Questions techniques:

Juan Carlos Mendoza

Directeur

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale

courriel: juancarlos.mendoza@ifad.org

Loise Maina

Spécialiste technique supérieure, genre et inclusion sociale

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale

courriel: lo.maina@ifad.org

Œuvrer à la transformation du monde rural en accélérant les activités du FIDA en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

I. Introduction

1. Les cibles d'égalité femmes-hommes, définies par l'objectif de développement durable n° 5, restent bien loin d'être atteintes. Il est donc des plus urgent d'accélérer et d'intensifier l'action menée en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes. Les progrès au regard de l'objectif 5 ont marqué le pas, et les acquis ont même été compromis dans certaines régions, ce qui représente une menace pour la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable. Les femmes représentent plus de la moitié des personnes qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté¹. Dans le monde, le taux d'activité des femmes est de 47%, soit un niveau bien inférieur à celui des hommes (73%)². Cette situation pèse à la fois sur la croissance économique et sur les progrès réalisés par la société dans la lutte contre les changements climatiques, les crises alimentaires et financières, et la fragilité croissante. On observe encore aujourd'hui des disparités entre les femmes et les hommes s'agissant des droits sur les terres et les ressources, de l'exercice des responsabilités, de l'emploi et du travail domestique non rémunéré, ainsi que des violences à l'égard des femmes et des filles. Les pratiques préjudiciables comme le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines assombrissent les perspectives des filles en milieu rural. À l'heure actuelle, une jeune femme sur cinq dans le monde est mariée avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans³.
2. **Les États membres et d'autres parties prenantes soulignent l'urgence de contrecarrer les évolutions négatives en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes.** La résorption de l'écart de productivité agricole entre les femmes et les hommes et des disparités salariales au sein des systèmes agroalimentaires pourrait entraîner une hausse de 1% du produit intérieur brut mondial, soit près de 1 000 milliards d'USD, tout en réduisant l'insécurité alimentaire dans le monde pour 45 millions de personnes supplémentaires⁴. L'adoption en 2023 des Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale témoigne de la volonté, primordiale, d'éliminer tous les obstacles discriminatoires qui entravent les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La 69^e session de la Commission de la condition de la femme, qui coïncidera avec le 30^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+30), sera un moment clé de réflexion pour susciter un nouvel élan, renforcer l'engagement à tous les niveaux et capter des investissements suffisants en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes.

¹ Département des affaires économiques et sociales (DESA), *World Social Report 2024* (Rapport sur la situation sociale dans le monde 2024).

² DESA, *2024 Financing for Sustainable Development Report* (Rapport sur le financement du développement durable 2024).

³ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, [« The 11 biggest hurdles for women's equality by 2030 »](#).

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2023. *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*.

3. Le FIDA joue un rôle de premier plan dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, tirant parti de son mandat unique et de sa longue expérience auprès des populations rurales pour susciter un changement porteur de transformations. La promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes dans les domaines de l'agriculture et du développement rural est une priorité pour le FIDA, et une caractéristique distinctive de son identité. S'appuyant sur des partenariats et des mécanismes de financement innovants, le Fonds continue d'orienter l'action internationale et le débat mondial sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. Le FIDA se situe en excellente position⁵ au regard du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, dépassant régulièrement les niveaux requis dans la majorité des 17 indicateurs de performance.
4. Le Fonds s'appuiera sur la récente évaluation thématique consacrée à ce domaine réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, ainsi que sur l'actualisation prochaine de sa politique pour l'égalité femmes-hommes⁶, pour améliorer sa performance dans ce domaine. Cette volonté fait écho aux ambitions fixées au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) pour ce qui est d'intensifier sa mobilisation en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, notamment par l'intermédiaire d'actions visant à faire chevaucher ces enjeux et les trois domaines prioritaires du Fonds: i) situations de fragilité; ii) changements climatiques et biodiversité; iii) investissements du secteur privé.
5. Le présent document de travail doit servir de point de départ pour une discussion stratégique entre la direction du FIDA et les États membres sur les moyens par lesquels le Fonds peut intensifier l'appui qu'il apporte à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes. S'appuyant sur l'expérience de longue date acquise par le FIDA à cet égard, ce document présente l'approche adoptée par le Fonds, les difficultés à surmonter, ainsi qu'une feuille de route concernant la voie à suivre. Ces éléments seront essentiels en ce qu'ils éclaireront la mise à jour de la politique pour l'égalité femmes-hommes du FIDA et de son plan d'action.

II. Évolution de l'approche suivie par le FIDA en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes

6. Le FIDA a accordé une importance croissante à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes, ces enjeux constituant l'un des piliers fondamentaux de ses interventions. Une plus grande attention est accordée à cette question, notamment depuis 2009, date à laquelle le FIDA s'est engagé à redoubler d'efforts autour du troisième Objectif du Millénaire pour le développement visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. Depuis lors, le FIDA a œuvré activement en faveur de l'autonomisation des femmes en tant qu'agents du changement, relayant la voix des femmes les plus pauvres et les plus marginalisées, et leur ménageant un meilleur accès aux ressources et aux marchés.
7. **Stratégie.** La politique pour l'égalité femmes-hommes et le plan d'action connexe orientent l'action du FIDA dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes. En 2012, dans sa Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le FIDA a défini trois objectifs stratégiques qui guident ses interventions visant à réduire les inégalités femmes-hommes dans les sociétés rurales: i) promouvoir l'autonomisation économique; ii) accroître le

⁵ Le Plan d'action est un cadre de responsabilité conçu pour suivre les progrès accomplis au regard de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes au sein de l'ensemble des entités du système des Nations Unies.

⁶ La version révisée de la politique pour l'égalité femmes-hommes sera présentée au Conseil d'administration en décembre 2025.

pouvoir de décision et la représentation des femmes rurales; iii) réaliser un partage équitable de la charge de travail. Le document intitulé « Intégration au FIDA d'approches porteuses de transformation de la problématique du genre – Plan d'action pour 2019-2025 » présentait des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes⁷ destinées à étayer la conception d'interventions axées sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, et adaptées aux contextes. À la suite de l'adoption du plan d'action, le FIDA a élaboré des appréciations de notation de ces approches, a mis en place un marqueur de l'égalité femmes-hommes, et a conçu et déployé un indicateur relatif à l'autonomisation des femmes au niveau des projets⁸.

8. **Portefeuille.** Depuis FIDA10, la collaboration au niveau des pays autour des enjeux de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que le programme de prêts et dons, a progressivement gagné en pertinence. Conformément aux orientations définies par les États membres, le FIDA continue de veiller à ce que lesdits enjeux soient intégrés dans toutes les stratégies de pays et tous les projets financés par le Fonds, sans exception. Le FIDA a pris des engagements plus ambitieux et porté à 35% la part des projets porteurs de transformations en matière de genre parmi les nouveaux projets conçus pendant FIDA12 et FIDA13. On trouvera à l'annexe I un aperçu de la place occupée par l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans le portefeuille du FIDA.
9. **Méthodologies.** Depuis 2009, le FIDA joue un rôle essentiel en promouvant des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes, comme les méthodes axées sur les ménages⁹. Ces approches, comme les systèmes de formation-action pour l'égalité femmes-hommes, la méthode « Cerrando Brecha », les sessions de dialogue consacrées aux questions de genre, la méthode d'apprentissage interactif pour l'innovation dans les entreprises, ou méthode BALI (*Business Action Learning for Innovation*), s'attaquent aux causes profondes des entraves à l'autonomisation des femmes. Les méthodes axées sur les ménages ont permis d'aboutir à des décisions plus concertées, à une répartition plus équitable de la charge de travail, à une réduction de la violence fondée sur le genre et à une amélioration des débouchés économiques. Des effets directs notables, porteurs de transformations en matière de genre, ont été observés dans le cadre d'activités de renforcement de la résilience dans des pays fragiles, ainsi que dans le cadre d'interventions visant à amplifier la parole des femmes au sein des organisations rurales et à promouvoir l'accès à la terre. Grâce à une combinaison de dons et de prêts, le FIDA a contribué à renforcer les capacités nationales de manière que les méthodes axées sur les ménages puissent être mises en œuvre et appliquées à plus grande échelle.

⁷ Une approche propre à transformer la dynamique femmes-hommes permet d'examiner, de remettre en question et de traiter les causes profondes des inégalités. FAO, FIDA et Programme alimentaire mondial, 2022. [Guidelines for measuring gender transformative change in the context of food security, nutrition and sustainable agriculture.](#)

⁸ Cet indicateur, fondé sur les meilleures pratiques internationales, s'appuie sur la méthodologie de l'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture au niveau des projets, qui a été mis au point par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

⁹ Ces méthodes permettent aux membres de la famille d'œuvrer ensemble pour améliorer les relations qu'ils entretiennent entre eux et les décisions qu'ils prennent, et pour partager plus équitablement leur charge de travail.

Lutter contre les inégalités et augmenter les revenus dans l'État plurinational de Bolivie en favorisant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes

Dans l'État plurinational de Bolivie, le Programme de renforcement intégral de la filière des camélidés dans le haut plateau bolivien ([Pro-Camélidos](#)) a placé l'égalité femmes-hommes au cœur des actions déployées pour renforcer les filières et réduire la pauvreté chez les éleveurs de lamas et d'alpagas. Le programme a permis de former les communautés de manière qu'elles soient capables de remettre en question les croyances, les normes et les comportements discriminatoires envers les femmes, et ainsi impulsé un changement concret. Des femmes, à l'image de Roberta Rivera Mollo, sont désormais au premier plan d'initiatives axées sur la production et la vente de spécialités artisanales comme la *charque* (viande de lama séchée). Roberta Rivera Mollo en produit désormais jusqu'à 100 kilos par mois et espère pouvoir bientôt les exporter sur les marchés étrangers.

« **Nous sommes capables de nous nourrir et de nourrir nos familles, et nous ne dépendons pas uniquement des hommes pour gagner notre vie.** »

Roberta Rivera Mollo

10. **Mobilisation à l'échelle mondiale.** Le Fonds a joué un rôle catalyseur en amenant les approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes, qui n'y occupaient jusqu'ici qu'une place marginale, au cœur des débats sur le développement rural et agricole. Le FIDA prend part aux grands processus mondiaux d'élaboration des politiques, dont il assure la codirection, comme la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, le réseau sur l'égalité des genres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'élaboration des directives non contraignantes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action d'Action des femmes en faveur de la justice climatique de Génération égalité.
11. **Partenariats.** Les partenariats stratégiques établis avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires se sont avérés déterminants: ils ont permis de mobiliser des fonds supplémentaires, d'élargir l'application des initiatives ayant produit un impact et de participer à l'élaboration des politiques. Le Programme commun relatif aux perspectives de transformation de la dynamique femmes-hommes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition et le Programme conjoint d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales ont grandement contribué à la production de données factuelles et au renforcement des capacités en vue de l'application des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes. Le partenariat noué avec la Fondation Bill et Melinda Gates en vue de la mise en œuvre du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes dans le cadre de l'adaptation climatique contribue à la reproduction à plus grande échelle de ces approches dans le contexte des interventions de lutte contre les changements climatiques. Un projet financé par un don du FIDA et exécuté par le Centre de recherche forestière internationale et trois autres centres de l'Organisation du Système CGIAR contribue à amplifier l'impact dans le domaine des droits fonciers des femmes. On trouvera à l'annexe III une synthèse de l'écosystème des partenariats dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes.
12. **Personnel.** Le FIDA a accompli des progrès importants vers une représentation équilibrée des genres et la diversité au sein de ses effectifs. Fort de son Plan d'action visant à améliorer la parité femmes-hommes (2022-2026), le Fonds entend relever ses ambitions en matière de parité des sexes au sein de son personnel. Au sein du FIDA, la proportion de femmes dans l'ensemble des effectifs a atteint 56,8% en 2023, un niveau important qui dépasse l'objectif de parité des sexes. Aux échelons supérieurs, le pourcentage de femmes occupant un poste de classe P-5 et supérieure a augmenté, passant de 26% en 2017 à 37,5% en 2022, et à 46,3% en 2023. L'un des principaux ressorts du rôle de catalyseur que joue le FIDA dans le

domaine de l'égalité des sexes est la ferme volonté de son personnel de s'engager en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes¹⁰.

13. **Questions transversales et climat.** Les politiques, les stratégies, les plans d'action et les procédures du FIDA ont évolué depuis l'adoption de la politique de 2012. Ces dix dernières années, le Fonds a intégré des considérations liées à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes dans des domaines tels que ses Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), dans des domaines techniques comme les services financiers en milieu rural (Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural), la nutrition [Plan d'action pour la nutrition (2019-2025)] et la collaboration avec le secteur privé (Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé). Au chapitre des risques climatiques, les procédures de développement des projets et les PESEC prennent en considération le fait que les femmes et les filles subissent de façon disproportionnée les effets des changements climatiques, et que les investissements doivent dès lors répondre à leurs besoins en matière d'adaptation. En outre, les PESEC adoptées en 2021 ont établi de nouvelles exigences que les emprunteurs, les bénéficiaires et les partenaires doivent respecter afin de prévenir et de traiter les cas de violence fondée sur le genre, notamment le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. On trouvera à l'annexe II une synthèse des questions d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes qui sont couvertes dans la documentation stratégique et opérationnelle du FIDA.
14. **Situations de fragilité.** Les femmes et les jeunes sont plus vulnérables et, par conséquent, plus exposés aux répercussions de la fragilité. En reconnaissance de ce fait, l'approche actualisée qui régit les interventions du FIDA en situation de fragilité place les besoins des femmes au centre des principes d'action du Fonds. Pour concrétiser cette approche, les diagnostics de fragilité qui orientent l'action du FIDA dans ces contextes considèrent en premier lieu les besoins des femmes et des filles afin que les interventions soient conçues de manière à répondre à leurs besoins et à accroître leur résilience.
15. **Participation du secteur privé.** L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sont au cœur des opérations non souveraines et de la nouvelle stratégie relative au secteur privé. Les huit opérations non souveraines approuvées en 2024 devraient toucher 494 500 bénéficiaires directs, une attention spéciale étant accordée à l'autonomisation des femmes (53%) par l'intermédiaire d'interventions ciblées visant à répondre aux besoins des entrepreneuses en milieu rural. La prochaine stratégie relative au secteur privé mettra l'accent sur la démarche suivie par le FIDA pour investir dans le fonctionnement d'écosystèmes propices au développement du secteur privé à l'échelle locale dans les zones rurales et au développement des systèmes alimentaires, en privilégiant les jeunes et les cheffes d'entreprise.

III. Principaux défis et enseignements tirés

16. L'impact en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes est plus manifeste dans les pays qui disposent de capacités solides et où la question a emporté l'adhésion des autorités publiques, et dans les projets assortis de stratégies conçues de manière à induire des transformations en matière de genre. Les interventions du FIDA donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles soutiennent les efforts déployés par les communautés locales et les autorités publiques nationales en faveur du renforcement des capacités et de la planification à long terme, grâce à une combinaison de prêts et d'autres formes d'appui hors prêts.

¹⁰ En tant qu'entité du système des Nations Unies, le FIDA est invité à rendre compte des mesures prises dans le sens de la parité femmes-hommes au sein de ses organes directeurs. À l'heure actuelle, la présidence et la vice-présidence du Conseil des gouverneurs, la présidence du Conseil d'administration, la présidence du Comité d'audit et la présidence du Comité de l'évaluation sont assurées par des hommes. On compte par ailleurs cinq hommes et une femme aux fonctions de Coordonnateur de liste et de Coordonnateur adjoint.

17. La participation à l'élaboration de politiques relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes est essentielle si l'on souhaite induire un changement systémique, mais elle requiert que l'on y consacre une attention plus soutenue. À l'heure actuelle, les programmes d'options stratégiques pour les pays et les rapports de conception de projet ne sont pas exploités pour étayer la participation à l'élaboration de politiques relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes. Bien que les projets porteurs de transformations en matière de genre aient prouvé leur capacité à infléchir les normes et à faire évoluer les comportements au niveau des individus, des ménages et des communautés, ils n'ont toutefois pas réussi à induire les changements stratégiques escomptés.
18. Le cadre de gestion des résultats relatif à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes s'appuie principalement sur les données concernant la portée ventilées par sexe et sur les notes obtenues pour ce domaine sur l'ensemble du cycle du programme, et non sur les effets directs obtenus en la matière. Les informations concernant les avantages effectifs et les effets directs obtenus en matière d'autonomisation sont parcellaires et communiquées de manière aléatoire, ce qui explique pourquoi les données relatives aux résultats obtenus à ce sujet sont limitées. L'accent mis sur les objectifs en matière d'égalité femmes-hommes à la reconstitution des ressources a également alimenté une culture du respect des normes au détriment d'une mobilisation axée sur les effets directs.
19. Pour atteindre les objectifs d'un programme de plus en plus ambitieux, l'augmentation progressive des ressources humaines et financières s'impose. Les ressources allouées à la thématique femmes-hommes ont bel et bien augmenté au fil des années, mais il est au demeurant impératif de continuer sur cette lancée afin de répondre de manière adéquate aux besoins croissants dans l'ensemble du programme de prêts et dons.

IV. La voie à suivre: priorités à envisager pour les futures activités

20. **Affiner les stratégies.** Pour progresser plus rapidement vers l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes au sein du portefeuille du FIDA et hiérarchiser les grands domaines d'action, il est impératif de réviser la politique et le plan d'action du FIDA pour l'égalité femmes-hommes. Cette révision permettra d'ajuster l'action du Fonds en fonction de l'évolution des problèmes et des perspectives à l'échelle mondiale, et de faire en sorte que la stratégie mise en œuvre demeure pertinente, efficace et tournée vers l'avenir. En se dotant d'un cadre stratégique renforcé, le FIDA entend accroître l'efficacité, renforcer le principe de responsabilité et fournir des orientations plus précises concernant l'application à plus grande échelle des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes, de manière à produire des résultats durables et pérennes.
21. **Domaines d'activité.** Renforcer en priorité les activités touchant aux domaines interdépendants liés à l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes qui revêtent une importance stratégique majeure, notamment l'économie domestique, l'entrepreneuriat féminin en milieu rural et les technologies numériques. L'économie domestique, bien que fondamentale, est une composante du travail des femmes qui n'est souvent pas reconnue à sa juste valeur. En prenant en compte la charge que représente le travail domestique pour les femmes, en la réduisant et en la redistribuant, on favorisera une répartition plus équitable du travail, ce qui permettra aux femmes de consacrer davantage de temps aux activités productives. Le FIDA investira davantage en faveur de l'entrepreneuriat féminin en fournissant des services financiers et des services d'aide aux entreprises adaptés aux besoins des femmes; et favorisera l'établissement de réseaux et de partenariats entre les entreprises dirigées par des femmes. Le Fonds tirera parti des technologies numériques pour dynamiser les services financiers en milieu rural et

promouvoir les emplois décents en s'attaquant aux préjugés sexistes et aux inégalités femmes-hommes qui sont enracinés dans les marchés de l'emploi rural, en partenariat avec le secteur privé.

22. **Prendre en compte l'intersectionnalité.** Déployer à plus grande échelle les approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes qui ont déjà fait leurs preuves¹¹ et qui abordent les interactions fondamentales entre genre et pauvreté ainsi que les vecteurs d'inégalités. Parmi ces vecteurs, certains découlent du croisement entre les éléments constitutifs de l'identité que sont l'âge, l'origine ethnique et le handicap; les vulnérabilités face aux changements climatiques, la fragilité et l'éloignement géographique; les normes et les lois discriminatoires qui vont à l'encontre des droits des femmes à la terre, ainsi que de la participation et l'exercice de responsabilités par les femmes au sein des institutions rurales qui facilitent l'accès aux ressources et aux technologies climato-compatibles.
23. **Capacités internes.** Promouvoir l'intégration systématique de la question de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes dans les interventions du FIDA et renforcer les capacités par l'intermédiaire de grandes initiatives, parmi lesquelles: i) la révision du système de marqueurs de l'égalité femmes-hommes et des critères appliqués pour évaluer la qualité de la conception des projets dans une perspective d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes; ii) le renforcement des capacités, la diffusion des connaissances, les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire et les outils servant à informer les décideurs, les partenaires d'exécution et le personnel du FIDA; iii) le renforcement des processus de suivi-évaluation tenant compte des questions de genre; iv) l'adaptation de l'appui technique selon les besoins des projets porteurs de transformations en matière de genre tout au long de leur cycle.
24. **Argumentation.** Élaborer un argumentaire en faveur des investissements en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes qui soit adapté aux différents contextes. Les résultats en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes sont plus encourageants dans les pays pourvus de capacités solides et où la question a emporté l'adhésion des pouvoirs publics, ainsi que dans les projets assortis de stratégies conçues de manière à induire des transformations en matière de genre¹². De nouvelles données probantes montrent que les pays marqués par des inégalités femmes-hommes moins profondes enregistrent souvent une plus forte croissance. Il est nécessaire de préparer un argumentaire démontrant l'intérêt économique de ces investissements et d'élaborer une approche systématique qui permettra de déterminer le rendement potentiel des investissements en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes.
25. **Concertation sur les politiques.** Améliorer la participation à l'élaboration de politiques relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes pour favoriser un changement systémique. Bien que les projets porteurs de transformations en matière de genre aient prouvé leur capacité à induire des changements au niveau des individus, des ménages et des communautés, ceux-ci sont néanmoins insuffisants. Les projets doivent faire émerger les stratégies qui concourent à l'évolution des politiques. Il est dès lors nécessaire de disposer d'orientations précises et de mettre en place des formations sur la participation à l'élaboration des politiques. Le programme du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes, financé par la Fondation Bill et Melinda Gates, est partie prenante aux concertations sur les politiques fondées sur des données

¹¹ Citons à cet égard l'utilisation des outils liés aux méthodes axées sur les ménages qui permettent d'atteindre et d'aider efficacement les femmes les plus pauvres, l'adoption du carnet de bord des pratiques agroécologiques, qui permet de renforcer et de mettre en lumière le rôle des femmes dans l'économie domestique, ainsi que le développement d'entreprises dirigées par des femmes qui fournissent des services environnementaux à leurs communautés.

¹² Confirmé par l'évaluation au niveau de l'institution concernant l'égalité des sexes (2023).

factuelles qui sont consacrées aux questions liées à l'égalité femmes-hommes et au climat. Les enseignements à tirer et les orientations seront définis à partir des effets directs et des résultats obtenus. Le FIDA organise par ailleurs des itinéraires d'apprentissage et des échanges entre projets en vue de diffuser les bonnes pratiques sur la participation à l'élaboration des politiques et sur les stratégies de transposition à plus grande échelle dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes.

26. **Élargir les partenariats.** Consolider les partenariats stratégiques pour renforcer le rôle de catalyseur du changement que le FIDA joue dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes aux niveaux national et mondial. Le FIDA resserrera sa collaboration avec les acteurs incontournables de la scène internationale, notamment les organismes ayant leur siège à Rome, les organisations de la société civile et les institutions rurales. Il prendra également appui sur les manifestations mondiales, comme l'Année internationale des agricultrices (2026), le Processus d'examen du financement du développement (2025), le Bilan 4 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, l'examen « Beijing+30 », la 69^e session de la Commission de la condition de la femme et la COP 30. Grâce à ces processus et ces partenariats, le Fonds catalysera un volume croissant de fonds supplémentaires, lesquels lui permettront d'étendre ses activités, notamment avec le secteur privé, et de concevoir des mécanismes novateurs, comme un mécanisme porteur de transformations en matière de genre destiné à fournir un appui technique dans les pays en fonction des demandes pour étendre l'application des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes.
27. **Mesure des résultats.** Établir des indicateurs de mesure fiables pour suivre les progrès accomplis au regard des objectifs du FIDA en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes, afin d'assurer la reddition de comptes et de promouvoir l'apprentissage. Il est nécessaire à cette fin d'actualiser les critères utilisés pour évaluer la qualité de la conception des projets à l'aune de la question de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, et de créer un système de suivi et de communication des données fiable, qui permet de rendre compte des résultats liés à cette question, à tous les niveaux. Les équipes de projet bénéficieront d'un appui pour élaborer des stratégies précises, des interventions adaptées, et des indicateurs d'effet direct dûment ventilés pour les activités favorisant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. Le FIDA définira par ailleurs une méthode solide qui permettra de suivre les évolutions de normes et de comportements moins aisément perceptibles.

V. Conclusions

28. Au cours des dix dernières années, le FIDA, en sa qualité de chef de file des investissements en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, n'a cessé d'étoffer son savoir-faire et a élaboré un cadre opérationnel complet pour promouvoir une programmation porteuse de transformations en matière de genre, qui est aujourd'hui un pilier essentiel du mandat du Fonds et de son programme stratégique en faveur d'une transformation inclusive du monde rural¹³.
29. Au titre de FIDA12 et de FIDA13, le Fonds a renouvelé l'engagement de renforcer les interventions axées sur les approches porteuses de transformations en matière de genre et de consolider son rôle en tant que catalyseur de changement vers l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. La révision de la politique pour l'égalité femmes-hommes et des instruments utilisés face à ces enjeux contribuera à favoriser une augmentation des investissements dans le renforcement des capacités nationales, et permettra ainsi de mettre à l'essai des

¹³ Vision stratégique du FIDA 2016-2025: Favoriser la transformation durable et sans exclusive du monde rural.

méthodes innovantes et de mettre en évidence, résultats à l'appui, l'efficacité des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes dans la perspective d'une transformation à long terme du monde rural et d'un développement durable.

VI. Questions à débattre

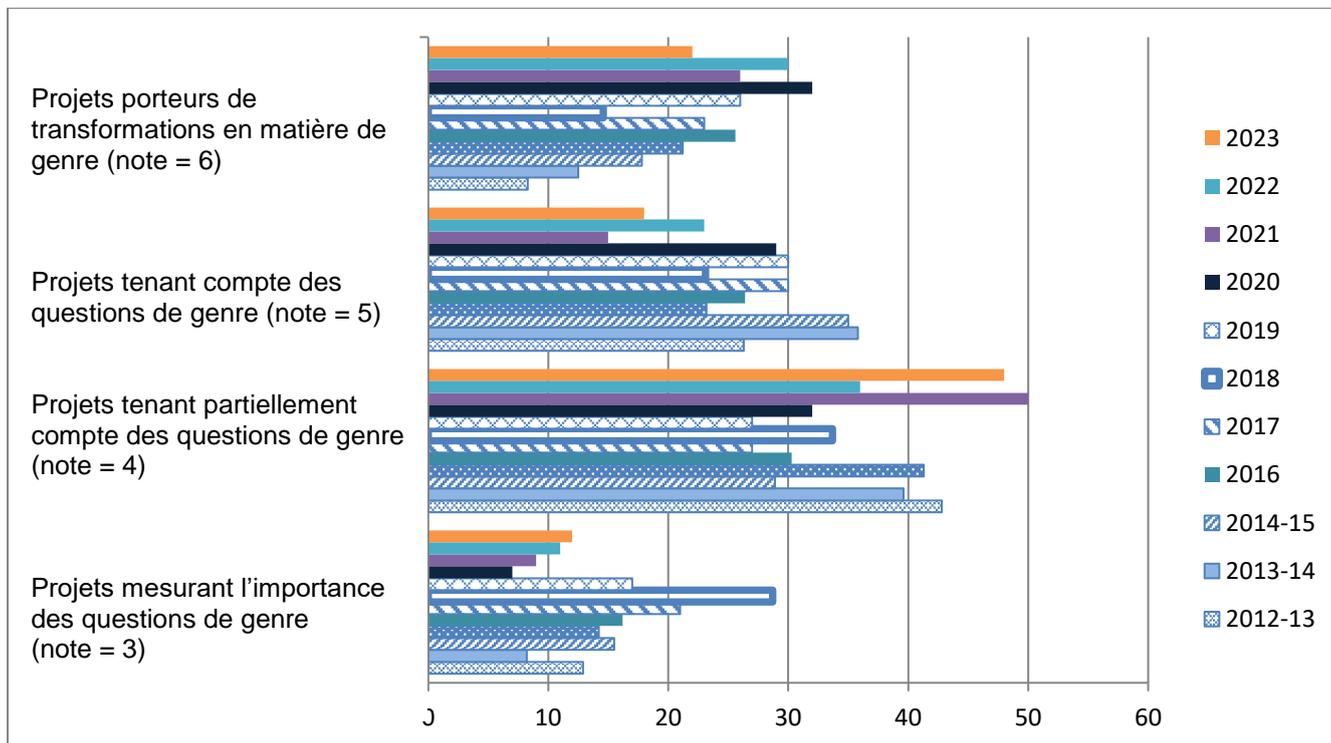
30. Le présent débat vise à contribuer à une compréhension commune du rôle que joue le FIDA dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, et dans l'intégration d'approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes dans les activités de développement du monde rural. Les membres sont invités à se pencher sur les questions d'orientation suivantes:

- Quelles sont les grandes priorités en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes que les États membres privilégient et qui devraient éclairer le processus de révision de la politique du FIDA, tout en étant prises en compte dans la version révisée de la politique?
- Quels sont les mécanismes et les instruments opérationnels spécifiques à renforcer ou à instaurer si l'on souhaite produire un impact plus grand et amplifier les résultats porteurs de transformations?
- Quels nouveaux partenariats le FIDA devrait-il nouer pour accentuer encore l'impact de ses interventions liées aux questions de genre?

L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans le portefeuille de projets du FIDA – Vue d'ensemble

1. Le FIDA enregistre des résultats relativement positifs au regard des objectifs de performance des programmes en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes. Au titre de FIDA12 (2022-2024), le Fonds s'est engagé à ce que 35% de ses projets soient jugés porteurs de transformations en matière de genre au stade de la conception et, pour ce qui est de l'égalité femmes-hommes, à ce que 60% des projets obtiennent une note supérieure ou égale à 5 et 90% des projets obtiennent une note supérieure ou égale à 4 à l'achèvement. Ces engagements ont été réitérés pour FIDA13 (2025-2027).
2. Conformément à son [Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes](#), qui concrétise sa [politique en la matière](#), le FIDA ne se contente pas de surveiller le nombre de projets tenant compte des questions de genre ou propres à transformer la dynamique femmes-hommes au stade de la conception, mais évalue également le degré de « prise en compte des questions de genre » dans les projets ayant des objectifs précis en la matière, financés par des allocations budgétaires claires. Selon le [Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales](#), s'agissant des nouveaux projets conçus en 2022, 89% du montant des prêts octroyés a reçu une note plutôt satisfaisante ou meilleure (note supérieure ou égale à 4) (voir la figure ci-dessous), un résultat qui ne s'écarte pas de celui obtenu l'année précédente. La part du montant de prêts ayant obtenu une note très satisfaisante a augmenté pour atteindre 30%, contre 26% durant la période précédente.

Figure 1
Analyse du degré de prise en compte des questions de genre (prêts couvrant la période 2015-2023)



3. En septembre 2024, 14 projets ont été jugés porteurs de transformations en matière de genre au stade de la conception, sur un total de 25 projets nouvellement approuvés.

4. Les données récentes issues du Système de gestion des résultats opérationnels (au 7 octobre) relatives aux projets achevés au cours de FIDA12 montrent que 81% des projets ont obtenu une note supérieure ou égale à 4, pour une cible de 90%, tandis que 44% ont obtenu une note supérieure ou égale à 5, pour une cible de 60%¹⁴.

¹⁴ De manière générale, une note de 4 (moyennement satisfaisant) en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes signifie que deux des objectifs stratégiques de la politique pour l'égalité femmes-hommes sont atteints. Une note de 5 (satisfaisant) signifie que les trois objectifs stratégiques de la politique sont pris en compte. Une note de 6 (porteur de transformations) signifie qu'outre la prise en compte des trois objectifs stratégiques, le projet a inversé les normes sociales et les comportements négatifs.

L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans la documentation stratégique et opérationnelle du FIDA

<i>Document</i>	<i>Axe privilégié en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes</i>
Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) – version actualisée de 2021	Les directives établies dans les PESEC placent l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes au cœur des enjeux en intégrant les questions relatives au genre dans les évaluations de l'impact environnemental et social. Ces directives soulignent qu'il importe de prendre en main les écarts entre les femmes et les hommes s'agissant de l'accès aux ressources, de la prise de décisions et des avantages tirés des projets consacrés au développement.
Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (2018)	La politique met en avant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes en considérant les effets disproportionnés de ces questions sur les femmes et sur les groupes marginalisés. En mettant l'accent sur la création d'un environnement sûr et de mécanismes de responsabilisation, cette politique permet de garantir que les stratégies de prévention et de réponse tiendront compte des questions de genre, appuyant ainsi les engagements plus larges souscrits par le FIDA en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes, tant au sein de l'institution que dans le cadre de ses opérations.
Stratégie relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement (2019)	Met en lumière les obstacles et les perspectives qui permettent d'améliorer l'accès des femmes aux technologies de l'information et des communications.
Approche actualisée régissant les interventions du FIDA en situation de fragilité (2024)	Le ciblage et l'inclusion des personnes vulnérables (femmes, jeunes, peuples autochtones et personnes handicapées) forment l'un des piliers de l'approche actualisée suivie par le FIDA. Reconnaît qu'il est nécessaire de miser davantage sur le rôle que jouent les femmes dans le renforcement de la résilience de leurs ménages et de leurs communautés et, dans le même temps, de donner la priorité aux investissements visant à renforcer la résilience des femmes, des filles, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes handicapées du monde rural qui vivent dans la pauvreté, compte tenu de leur grande vulnérabilité au regard de nombreuses situations de fragilité.
Politique en matière de ressources humaines	Favorise une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le cadre du recrutement des administrateurs et des administratrices et l'instauration d'un environnement de travail favorable à toutes et tous.
Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté 2023	La politique met en avant des approches de ciblage de la pauvreté qui tiennent compte des questions de genre et décomposent la catégorie des « femmes » pour s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels se heurtent les femmes pauvres et marginalisées dans toute leur diversité pour accéder aux ressources, aux services et aux débouchés. Axée sur une participation inclusive et équitable, la politique vise à renforcer l'émancipation économique des femmes et leur rôle dans les processus de prise de décisions au niveau du ménage, de la communauté et des institutions.
Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones: mise à jour (2022)	La politique accorde une grande attention à l'autonomisation des femmes autochtones, reconnaissant qu'elles font face à d'autres formes de discrimination croisée que celles subies par leurs homologues masculins. Elle souligne qu'il importe d'intégrer une approche tenant compte des questions de genre dans le processus de consentement préalable, libre et éclairé, afin que les besoins et les points de vue particuliers des femmes autochtones soient pris en compte. Par ailleurs, cette politique valorise les réalisations et les forces des femmes autochtones, mettant en lumière la contribution essentielle qu'elles apportent au sein de leurs communautés. Elle précise également que les systèmes participatifs de garantie définis par Organics International viseront spécifiquement à renforcer l'autonomisation économique des femmes autochtones, à favoriser leur participation à la prise de décisions et à promouvoir un accès équitable aux ressources.

Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité	L'orientation stratégique n° 1 établit que le FIDA cherchera et exploitera de façon systématique les synergies existantes entre la biodiversité et ses thématiques transversales, en particulier le genre.
Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural (2021)	La politique met en évidence les besoins spécifiques des femmes et énonce l'engagement de suivre cet aspect dans les processus.
Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé 2019-2024	La mesure n° 1 consiste à développer des filières inclusives en collaboration avec des partenaires du secteur privé en nouant des partenariats avec des entreprises agricoles pour que les petits exploitants agricoles et les ruraux des deux sexes intègrent les filières régionales, nationales ou mondiales. La stratégie affirme également l'engagement du FIDA à procéder à des études d'impact sélectives portant sur des aspects particuliers de sa collaboration avec le secteur privé, comme la création d'emplois, l'égalité femmes-hommes et l'inclusion des jeunes.
Stratégie du FIDA pour l'inclusion du handicap (2022-2027)	Dans ses principes d'action, le FIDA affirme son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et juge primordial de prendre en compte, dans une optique d'intersectionnalité, les éléments constitutifs de l'identité des personnes handicapées.
Disability Inclusion in IFAD's Operations: A Practitioner's Guide (2024)	La diversité sociale et les questions de genre figurent parmi les grands enjeux transversaux auxquels il importe de prêter attention dans le cadre de l'analyse de la pauvreté et des questions sociales réalisée lors de la conception des projets. Le guide souligne également le rôle déterminant que jouent les femmes en tant qu'aidantes des membres de leur famille qui se trouvent en situation de handicap et présente les solutions permettant de répondre aux besoins complexes de ces femmes.
Directives opérationnelles sur la contribution du FIDA au développement de filières en faveur des pauvres (2020)	Les directives visent à garantir que les aspects de l'égalité femmes-hommes soient intégrés de façon systématique dans les interventions du FIDA axées sur le développement des filières.
Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA 2022-2027	L'alignement sur les thématiques transversales du FIDA (questions de genre, jeunes, enjeux nutritionnels et changements climatiques) est l'un des principes directeurs de la stratégie.
Stratégie d'action du FIDA dans les petits États insulaires en développement pour la période 2022-2027	L'égalité des sexes étant un principe d'action qui permet de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté dans la transformation du monde rural dans les petits États insulaires en développement, d'importants efforts seront consentis pour que des approches porteuses de transformations en matière de genre soient adoptées dans toutes les interventions du FIDA.
Cadre de mise en œuvre d'approches porteuses de transformation pour les thèmes à transversaliser: environnement et changements climatiques, genre, nutrition et jeunes (2019)	Ce document expose le cadre d'appui à la mise en œuvre d'une approche intégrée et porteuse de transformations favorisant la transversalisation, dans les opérations du FIDA, des questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques, au genre, à la nutrition et aux jeunes, le but étant de rendre les systèmes alimentaires plus durables et de trouver des solutions inclusives aux problèmes de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire.

Cartographie des partenariats existants et pressentis

Partenaires	Catégorie		Priorité
	Existants	Pressentis	
CARE International	X		Normes sociales, approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes et évolution des comportements [au sein et hors du Programme commun relatif aux perspectives de transformation de la dynamique femmes-hommes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ci-après « Programme commun »)]
Organisation du Système CGIAR	X		Innovations dans le domaine de l'agriculture tenant compte des questions de genre, application à plus grande échelle des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes, mesure des changements transformateurs
Réseau des représentants et représentantes des États membres sur les questions de genre		X	Révision de la politique du FIDA pour l'égalité femmes-hommes
Union européenne	X		Approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes (Programme commun)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	X		Approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes et émancipation économique [Programme commun et Programme conjoint d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales (ci-après « Programme conjoint »)]
Fondation Bill et Melinda Gates	X		Interactions entre les approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes et les changements climatiques (Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes et Programme conjoint Rwanda)
Fonds pour l'environnement mondial, Fonds pour l'adaptation et Fonds vert pour le climat	X		Liens entre l'application à plus grande échelle des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes et les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets
Sociétés et fondations du secteur privé		X	Inclusion financière Autonomisation des femmes dans les filières agricoles et accès aux marchés, et amélioration de la productivité
Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes	X		Activités coordonnées de plaidoyer en faveur de l'égalité femmes-hommes (Beijing+30, Année internationale des agricultrices, etc.)

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	X		Émancipation économique (Programme conjoint), participation à l'élaboration des politiques et activités de plaidoyer relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes
Programme alimentaire mondial	X		Approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes et émancipation économique (Programme commun et Programme conjoint)